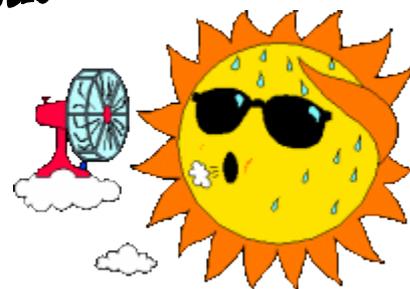


**Jullet 2016**  
**« encore »**  
**Numéro 42**



## COMPTE RENDU DES CAPL D'AFFECTION DES CADRES A, B ET C AU 01.09.2016

*Où quand la gestion de l'humain rime avec peau de chagrin  
Où quand les Pôles Métiers gèrent les affectations ALD  
Où quand la DDFIP66 se plante et s'en félicite  
Où quand les suppressions accentuent la pression  
Où quand « soyez contents d'être en pays catalans »*

...

***CAPL D'AFFECTION DES CADRES C AU 01/09/2016  
ENTRE SUPPRESSIONS DE POSTES ET POSTES VACANTS...  
MISÈRE QUAND TU NOUS TIENS !!!***

CAPL présidée par M. JANSON

Dans la liminaire intersyndicale, les organisations syndicales ont dénoncé la situation catastrophique des emplois de cadres C, et malgré une mobilisation de 6 semaines de grève dont le revendicatif était l'emploi, aucune avancée sur le sujet dans notre département.

Nous avons aussi évoqué la suppression de l'indemnité spécifique des cadres C nouvellement affectés en SPF à compter du 1er septembre 2016.

Les O.S ont rappelé leur inquiétude quant à l'avenir du réseau.

Dès le départ, cette CAPL d'affectation s'engageait mal puisque les documents fournis par la Direction pour la préparation du mouvement n'étaient pas conformes, suite à l'annulation d'une fiche de vœux d'un agent. La Direction n'a même pas jugé utile de nous fournir un

tableau d'affectation rectifié !!!

Une interruption de séance a donc été demandée afin de pouvoir décliner correctement les nouvelles affectations, mais aussi pour que la direction puisse nous fournir le tableau d'affectation définitif. Nous l'attendons toujours !!!

A la reprise de séance, la direction nous a simplement décliné le mouvement avec la modification qui au final (et heureusement) n'impacte qu'une personne.

SFP 66 a soulevé le problème d'une affectation d'office sur le SIP REART d'un agent alors que le SIP AGLY était dans une situation de déficit d'agents C plus importante. A cette observation, la direction nous a répondu que le choix d'affecter un agent non formé sur un SIP moins déficitaire permettrait de faciliter son intégration et sa formation.



Concernant les affectations ALD et personnels détachés, la direction attend la CAPL des mouvements cadres B, afin d'avoir une vision globale pour solutionner au mieux les déficits des différents services. Et dire qu'il aurait suffi de décaler d'un jour la CAPL des cadres C pour avoir le mouvement national des cadres B et faire les ajustements nécessaires !!!

Ceci étant posé, toutes les OS se sont insurgées sur le fait de « remplacer du C par du B », alors que depuis des années, la direction locale fait le choix de suppressions massives de cadres C !!!

SFP exige toujours l'affectation la plus fine possible en fonction de la situation de chaque service. Suite à cette demande la direction demande une deuxième interruption de séance.

Au retour de cette deuxième interruption, la direction nous informe enfin du mouvement définitif. L'affectation d'un agent ALD Perpignan et l'éventualité d'un détachement restent suspendues au mouvement des cadres B afin de combler les postes C encore vacants à l'issue de ce mouvement.

<i><b>Vacances d'emplois avant mouvement</b></i>	<i><b>Vacances d'emplois après mouvement</b></i>
1 Direction Filière Fiscale	
2 EDR	1 EDR
2 Relations Publiques	2 SIP Réart
2 SIP Agly	2 SIP Agly
1 SPF1	
1 SPF2	
1 CFP Cabestany	
1 CFP Elne	1 Elne

1 Hopital	
1 Rivesaltes	1 Rivesaltes
1 Le Boulou	1 Le Boulou
2 Cerdagne	1 Cerdagne

Solidaires Finances Publiques 66 a fortement dénoncé lors de la CAPL, le manque de reconnaissance envers les agents C, qui se sentent de plus en plus pénalisés par les suppressions d'emplois.

SFP66 a voté contre le mouvement même s'il a été décliné en respectant les règles d'ancienneté, dans la mesure où la totalité des postes n'est pas pourvue. En effet, malgré 15 suppressions de postes de cadres C au 1<sup>er</sup> septembre 2016, il restera encore 9 postes vacants dans le département !!!

***CAPL D'AFFECTATION DES CADRES B AU 01/09/2016  
LE GEL EN PLEIN ÉTÉ ??***

CAPL présidée par Mme NANTE

Une nouvelle fois, cette CAPL s'est tenue dans un contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP.

Les maraîchers d'Ille et de Prades ont crû rêver et ont crié au dérèglement climatique. « Y a plus de saison » : la DDFIP 66 gèle les postes en plein été !!!

Faisant ainsi fi du combat des personnels et de l'action menée pendant 6 semaines !!!

Allant à l'encontre même de la volonté du Directeur Général à porter un regard attentif sur les mutations dans notre Direction

Il n'aura pas fallu moins que l'éclairage de la Centrale, la position de la Déléguée Interrégionale Mme Martel (rappelant au passage la promesse du Ministre) et l'alerte appuyée de Solidaires Finances Publiques 66, pour faire prendre conscience aux RH qu'elles se tiraient une balle dans le pied quant à la possibilité d'obtenir des emplois spécifiques au mois de mars 2017 !!!

Solidaires Finances Publiques 66 se félicite donc de la décision de la Direction locale de ne pas maintenir le gel des 2 postes sur la RAN de Prades (CFP de Prades SPL et CFP d'Ille sur Têt).

Cet arbitrage a permis aux agents affectés sur la RAN de Prades d'obtenir plus ample satisfaction dans leurs vœux et permettra également de demander des emplois spécifiques sur les CFP de Cerdagne (1) et de Mont-Louis (2).



Une question restera néanmoins en suspens : comment cette idée de gel de postes a-t-elle pu germer à la Direction ??

Après élaboration du mouvement national sur les PO, le déficit de cadres B (-0,9) est relativement « faible » au regard du déficit constaté dans d'autres départements.

Cette CAPL a acté le transfert des emplois de la cellule CSP du SIP Agly, de la BDP et de la cellule FI du SIP Têt vers le PCR. A également été pris en compte le transfert des postes de Direction (redevance audiovisuelle) vers le PCE. Le TAGERFIP a été modifié en conséquence et les priorités des agents concernés ont été respectées.

Néanmoins, nous constatons qu'un nombre conséquent de collègues se trouvent affectés ALD, soit au département, soit à la RAN. La multiplication des affectations ALD entraîne malheureusement la précarisation de ces agents et laisse tout pouvoir de gestion (plus ou moins arbitraire) à la Direction locale.

<i>Vacances d'emplois avant mouvement</i>	<i>Vacances d'emplois après mouvement</i>
2 CFP de Cerdagne	1 CFP de Cerdagne
2 CFP de Mont-Louis	2 CFP de Mont-Louis
1 CFP de Prades	
2 CFP d'Argelès sur Mer	1 CFP d'Argelès sur Mer
2 Relations Publiques	2 SIP Réart
1 SIE Réart	1 SIE Têt
1 CFP de St Paul de Fenouillet	

La plupart de ces postes restés vacants après mouvement local sont comblés par des agents ALD.

Les choix d'affectation restent difficiles, la situation personnelle de chaque agent ALD département est par définition particulière. Au final, c'est la DDFIP 66 qui a la responsabilité du choix des affectations de ces agents ALD département après discussion avec les OS sur chacune des situations.

Cependant, nous déplorons certains choix pris par la Direction locale quant au positionnement de ces agents ALD sur des postes où la vacance d'emploi en catégorie B n'existe pas, au détriment d'autres postes laissés en souffrance.

Ainsi s'il peut paraître « normal » d'affecter des agents ALD sur des postes restés vacants après mouvement, cela ne l'est plus quand ces agents sont affectés sur des services en difficulté ponctuelle mais où tous les emplois sont pourvus. Dans ce cas-là, c'est le rôle de l'EDR !!!



Les revendications de Solidaires Finances Publiques pourraient en partie solutionner ces problèmes. Nous demandons une affectation nationale à la commune et une affectation au

plan national des ALD département les moins anciens sur les postes laissés vacants à l'issue du mouvement national.

Le mouvement local a été décliné selon les règles par les RH après 3 heures de débats animés et entrecoupés de 3 interruptions de séance.

Malgré cela, Solidaires Finances Publiques 66 a voté contre ce mouvement, motivant ce choix par le nombre de postes restant vacants, et leurs conséquences sur les conditions de vie au travail des agents.

***CAPL D'AFFECTATION DES CADRES A AU 01/09/2016  
MUTATIONS : ÇA VA COINCER !!!***

CAPL présidée par MME NANTE

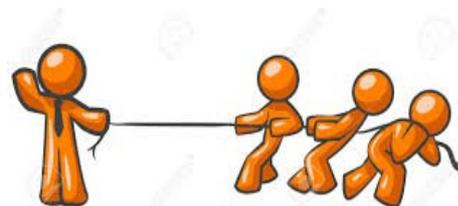
On ne peut que constater que les arrivées en poste sur notre département se réduisent d'année en année.

Ainsi seule la RAN de PRADES a pu bénéficier d'apports extérieurs compte tenu du dispositif "RAN dérogatoires".

Tous les autres agents ( 1 !!! ) arrivant de l'extérieur sont ALD/PO et aucun agent déjà dans le département n'a pu obtenir ni une RAN, ni une mission structure.

La situation de surnombre notamment de la RAN de Perpignan bloque l'accès au département.

Il est à mettre au crédit des actions de mai/juin, de l'interpellation de la déléguée inter régionale (MME MARTEL), de la Présidente de la région ( Carole DELGA), du Ministre (C ECKERT) et du DG l'arrivée de 3 cadres A supplémentaires.



Compte tenu du surnombre global (+ 8 A) nous sommes très inquiets sur les possibilités de mutations sur les PO l'an prochain.

Un 1er débat s'est engagé sur la création d'un poste de cadre A au SPF 2 en lieu et place de la suppression du cadre A+ . Cette implantation a été décidé par la DG dans les documents du CTR 2016. Il s'agit d'un poste pastillé "gestion" et non pas "hypothèques". Il ne s'agit donc pas d'un 3ème chef de contrôle.

La direction nous a informés que ce poste n'avait pas été ouvert au mouvement local selon les directives de la DG qui impose d'attendre la fusion des 2 SPF et le transfert de l'enregistrement.

Beaucoup d'incohérences dans cette gestion :

par ce choix la direction a empêché un cadre A affecté nationalement Perpignan et gestion d'obtenir ce poste cette année en local

si la direction décide de transférer l'emploi A de l'enregistrement vers le SPFE, les priorités de l'agent concerné (celui qui exerce la mission) seront garanties. Dans l'hypothèse où la DG considère que cette création au SPF2 est suffisante alors il y aura

suppression d'un cadre A au SIE TET, et dans ce cas ce sera l'agent le plus jeune (ancienneté administrative) affecté au SIE TET qui bénéficiera des priorités. Solidaires Finances Publiques a dénoncé le manque d'anticipation sur ce dossier.

Sur le mouvement, Solidaires Finances Publiques a dénoncé le détachement d'un agent au projet, pour finalement revenir sur cette décision en CAPL, créant ainsi une forte déception qui n'aurait pas eu lieu d'être.

Sur la situation des ALD : force est de constater que ce qui est vrai pour les cadres B ne l'est pas pour les cadres A. En effet en CAPL B, les agents ALD les plus jeunes ont été affectés sur les postes vacants les plus éloignés. Pour les cadres A, la logique nous échappe, d'autant que les contraintes familiales n'ont pas été prises en compte, pour une affectation sur le poste de Cerdagne.

Malgré des échanges fournis la direction a campé sur ses positions, proposant simplement de tenter de limiter au maximum les déplacements de l'agent concerné via éventuellement du travail à distance,

Solidaires Finances Publiques a une nouvelle fois soulevé les grandes difficultés sur ce poste qui en plus de l'éloignement géographique en zone montagne, cumule aujourd'hui une ambiance de travail largement dégradée. Il est à souhaiter que les agents nouvellement affectés ne rencontrent pas les mêmes difficultés.

Les élus ont voté contre le mouvement.

<i>Vacances d'emplois avant mouvement</i>	<i>Vacances d'emplois après mouvement</i>
3 PCE Perpignan	3 PCE Perpignan
1 CDIF	1 CDIF
1 SPF2 (mission "gestion")	1 SPF 2
1 CFP St Laurent	1 CFP St Laurent
1 SIE PRADES	
1 Prades SPL	
1 CFP Cerdagne	1 CFP Cerdagne

Les 3 postes vacants au PCE, celui du CDIF et de Cerdagne sont "comblés" par des ALD  
Le poste vacant à St Laurent par un détachement



© Can Stock Photo - csp20057949

**ÇA Y'EST, C'EST FINI !  
TOUTE L'ÉQUIPE DE SOLIDAIRES FINANCES  
PUBLIQUES 66 VOUS SOUHAITE À TOUTES ET  
TOUS DE TRÈS BONNES VACANCES.  
PROFITEZ-EN POUR RECHARGER VOS BATTERIES  
CAR LA RENTRÉE S'ANNONCE DÉJÀ CALIENTE !!!  
DÈS SEPTEMBRE, ON LÂCHE RIEN, ON REPREND  
TOUT !!!**